

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 18 mars 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le 18 mars, à onze heure, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Messieurs JOLY, ISIDORE, Madame GRILLET, Monsieur BAUDET, Madame CHRISTOPHE, Monsieur NAU, Mesdames OUI-FENEUIL, HOCHART, BELAUD, POIROT, PIFFRE, Monsieur ABIVEN, Madame PASQUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir : Monsieur LEMAITRE ayant donné pouvoir à Mme CHRISTOPHE

Absents excusés : Monsieur MENEUVRIER, Madame DELAUNAY DA SILVA, Monsieur HOUSSIERE.

Secrétaire de séance : Mme PASQUIER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2017

La séance est ouverte à 11h00

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} mars

Mme HOCHART indique que son intervention lors de la réunion du 1^{er} mars, concernant la délibération relative à la modification des tarifs d'occupation des pontons, n'a pas été retranscrite.

Elle souhaiterait que celle-ci soit portée au compte-rendu.

M. le maire en propose une nouvelle rédaction, son approbation sera examinée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

1. Transfert des compétences Plan Local d'Urbanisme a la CDC

En préambule, Monsieur le maire rappelle les dispositions de la loi « ALUR » laquelle instaure le transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi.

A ce titre, la Communauté de communes du Cubzaguais a informé les communes membres de son souhait de se doter de la compétence PLU.

Sur ce point, les conseillers bourquais ont reçu un certain nombre d'informations fournies par la CDC du Cubzaguais et ses représentants Mme MONSEIGNE (Vice-présidente) et M. BERTAUD (D.G.S).

Conformément à la disposition légale susvisée, et afin d'accompagner ce transfert, un projet de charte de gouvernance politique a été proposé aux communes membres.

Celle-ci fixe pour le futur P.L.U.i. les objectifs stratégiques suivants :

- Exprimer un projet de territoire intercommunal en traduisant règlementairement le souhait de développement et d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir.
- Travailler en collaboration avec et entre les communes.
- S'adapter à la diversité de notre territoire.

Afin d'apporter des garanties à chacune des communes lors de la procédure d'élaboration du PLUi, mais aussi afin de favoriser la réactivité, des instances de travail seront créées comme la conférence intercommunale des maires. En outre l'avis des conseils municipaux sera recueilli à chaque étape de l'élaboration du document d'urbanisme.

Enfin des groupes de travail thématiques seront constitués afin d'alimenter la réflexion.

Il est par ailleurs précisé que :

- 1) le transfert de compétence ne concerne pas : la délivrance des actes d'urbanisme les projets et études liés à l'urbanisme.
- 2) La Taxe d'aménagement restera acquise aux Communes
- 3) Le Règlement local de publicité devient une compétence intercommunale, le pouvoir de police de la publicité reste dévolu aux maires.

Séance du conseil municipal du 18 mars 2017

4) le droit de préemption urbain, automatiquement transféré à l'EPCI par la loi ALUR, aura vocation à être rétrocédé aux communes. Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) continueront donc d'être reçues et traitées par les Communes.

M. le Maire de BOURG souhaite l'expression d'une position marquée du conseil quant à ce transfert.

Pour M. NAU, la charte proposée apporte un regard intéressant quant aux modalités futures d'exercice de cette compétence intercommunale.

M. ABIVEN se dit très favorable à ce projet de PLUi.

Cependant, selon lui, des questions se posent quant aux groupes de travail envisagés et leurs articulations. Si des élus et des techniciens en seront membres, il pourrait être intéressant d'aller plus loin dans la concertation des acteurs impliqués dans les thématiques importantes telles que l'agriculture, le domaine social, celui de la santé.

M. le maire précise qu'il est nécessaire pour tous les conseillers d'être acteurs de ce changement. Aujourd'hui l'urbanisme se comprend sur un territoire plus global, à une échelle plus grande. L'aménagement du territoire dépasse les frontières communales.

Mme OUI-FENEUIL souhaiterait des précisions quant au droit d'opposition renforcé offert aux communes.

M. le maire indique qu'il s'agit pour une commune de la possibilité de s'opposer au projet de PLUi présenté. Pour autant, le blocage ne saurait être systématique.

Mme CHRISTOPHE demande si un référent PLUi sera désigné.

M. le maire fait état de la conférence intercommunale des maires, directement impliquée dans l'élaboration du document d'urbanisme. Par ailleurs, le fonctionnement des groupes thématiques sous-entend l'implication du plus grand nombre.

M. ABIVEN rappelle toutefois que la décision finale reste entre les mains de l'assemblée délibérante compétente, le Conseil communautaire.

M. ABIVEN soulève la question du S.C.O.T. et de son avenir en vue des découpages territoriaux présents et à venir. Il lui paraît nécessaire que les présidents des C.D.C. du Blayais et du Cubzaguais se rencontrent afin de créer un véritable projet structurant pour notre territoire.

M. le maire rappelle que le S.C.O.T. du Cubzaguais existe au contraire de celui du Blayais. En prévision des prochaines modifications de périmètre de nos E.P.C.I. des rencontres pourraient être nécessaires sur ce point.

M. BAUDET rappelle le coût important d'une révision de PLU. Dans le cadre d'un passage au PLUi, comment seraient répartis les coûts entre les communes ?

Pour M. le maire, en son état actuel, le PLU communal nécessiterait une révision, ce qui impliquerait des dépenses à la charge du budget communal.

M. ISIDORE indique que, du fait de cette mutualisation, des économies d'échelle pourront être attendues.

Après en avoir débattu, considérant que la communauté de communes souhaite s'engager volontairement dans cette démarche de planification urbaine, et se doter de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu »,

Le conseil municipal,

DECIDE

PAR 13 VOIX POUR, et 1 ABSTENTION

- D'autoriser le transfert de la compétence PLU à la CDC du Cubzaguais,

- D'autoriser M. le Maire à notifier à la communauté l'accord du Conseil Municipal pour ce transfert de compétence, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. Autorisation d'ouverture de crédits exceptionnels

M. le maire fait état devant les conseillers des dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT par lequel le conseil municipal peut autoriser le M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette communale,

Séance du conseil municipal du 18 mars 2017

Ces crédits seront inscrits au budget primitif principal 2017, lors de leur adoption par le conseil municipal,

Il est indiqué aux membres du conseil que le montant de cette autorisation s'élève à 3 800 € pour le budget principal répartis comme suit :

Budget principal

Objet	Montant	Compte
Travaux de mise en accessibilité de la citadelle	3 800,00 €	21318 opérations 49

M. ISIDORE souhaite préciser que les travaux de mise en accessibilité de la citadelle sont de qualité et ont été réalisés par des artisans locaux.

A ce titre, la municipalité souhaite que ceux-ci soient mandatés au plus tôt et ce avant le vote du budget primitif 2017.

M. ABIVEN souhaiterait connaître les raisons de cette augmentation du coût des travaux.

M. BAUDET indique que lors de la rédaction du cahier des charges des travaux certains points n'avaient pas été identifiés tels que la nécessité de ré agréage du sol de l'entrée ou la mise aux normes sécuritaires de points lumineux (mise à la terre).

Ces modifications du marché initial expliquent l'augmentation de l'enveloppe allouée en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire indique aux membres du conseil que désormais les services communaux ne sont plus compétents pour la réception des demandes de renouvellement de carte d'identité (CNI). Ces opérations sont désormais exécutées notamment par les communes de Blaye ou St André de Cubzac.

Concernant la tenue de la Frappadingue 2017, M. le maire indique qu'une réunion en sous-préfecture se tiendra le 6 avril.

Les services communaux ont cependant amorcé les préparatifs administratifs et notamment la prise des arrêtés nécessaires.

M. ISIDORE indique que le service de gestion du patrimoine historique communal a transféré en l'église de St Géronce, 3 objets remarquables bien que n'étant pas classés au titre du patrimoine historique communal.

Il s'agit de la cloche du grenier, l'autel de l'ex-chapelle, la vierge à l'enfant.

Précédemment ces pièces étaient stockées à l'ancien hospice de St Lazarre de BOURG, puis au musée communal.

Mme HOCHART demande où sont conservés les objets restants.

M. ISIDORE indique que ceux- là sont situés dans une annexe de l'hôpital de Blaye.

M. ABIVEN demande si le conseil municipal a vocation à intervenir dans les affaires religieuses.

M. ISIDORE précise que l'avis du prêtre a été recueilli en amont.

Mme GRILLET indique que ce jour se déroulent le repas des aînés ainsi que le carnaval de l'APE.

Le 25 mars une représentation de chants andalous organisée par le Syndicat d'initiative se tiendra à la Citadelle.

Les 1^{er} et 2 avril auront lieu les journées du patrimoine, les 8 et 9 avril, la Frappa'jeunes et la Frappa'dingue et le 16 avril la chasse aux œufs.

Enfin, le lundi de paques se tiendra la bourse auto-moto organisée par les cagouilles chromées.

Concernant la C.A.B., M. BAUDET indique que l'aménagement des quais est en voie d'être finalisé. L'écluse de la rue franklin a été livrée. A ce propos, Mme HOCHART précise qu'il n'y a pas de « panneau 30 » en amont de l'écluse.

Séance du conseil municipal du 18 mars 2017

M. le maire indique que ces travaux ont été validés par le C.R.D. et que le problème identifié de la ligne blanche sera résolu.

Concernant la CAB et son action 1, les travaux liés débiteront prochainement au carrefour des quatre chemins. Quatre feux tricolores seront installés ce qui pourrait perturber le trafic routier.

Afin d'éviter un engorgement de la voie, ces travaux seront annoncés sur les communes proches de BOURG.

M. NAU fait état de l'arrivée des services de l'I.M.E. (institut médico-éducatif) sur la commune. Cinq enfants sont concernés, ils participeront au service de cantine scolaire accompagnés de leurs encadrants.

Une interrogation subsiste quant à la date de la participation de l'I.M.E. au service de restauration scolaire.

M. ABIVEN suggère plus de précision avant une présentation en séance du conseil.

M. le maire indique aux membres du conseil la présence sur le territoire communal, les 6 et 7 juin, d'un bus numérique, service proposé par le conseil départemental, destiné aux seniors.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h00

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. **Transfert des compétences Plan Local d'Urbanisme a la CDC**
2. **Autorisation d'ouverture de crédits exceptionnels**

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
CHRISTOPHE Marie France	
NAU Bertrand	
OUI-FENEUIL Claire	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
POIROT Valérie	

PIFFRE Corinne	
LEMAÎTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	
PASQUIER Isabelle	
HOUSIERE Benjamin	